

# DERNIERE FS-R MARINE DE LA MANDATURE : LE MEILLEUR POUR LA FIN ! PAS CERTAIN ...

LE VAE BORDARIER, DIRECTEUR DU PERSONNEL DE LA MARINE, A PRESIDE LA REUNION DE LA FORMATION SPECIALISEE DU RESEAU MARINE. CELLE-CI TRAITE SPECIFIQUEMENT DES PROBLEMATIQUES DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL (SST) POUR LA MARINE. IL ETAIT ASSISTE PAR LE CA ROSIER, COORDONNATEUR A LA PREVENTION.

La **CFDT** souligne la nécessité d'améliorer la prévention, les conditions de travail et les délais de traitement des dossiers des personnels accidentés ou malades. Les discussions ont principalement porté sur :

- *Le projet d'instruction relatif à la prévention du risque pyrotechnique lors des opérations de chargement et de déchargement des munitions sur les bâtiments, aéronefs, drones et unités de combat de la Marine Nationale.*
- *Les accidents et maladies professionnelles (chiffres de 2024) : 72 accidents du travail et 27 accidents de trajet. Les maladies professionnelles concernent principalement les troubles musculosquelettiques (TMS).*

## « La FS valide le projet d'instruction relatif au risque pyrotechnique »

Le projet d'instruction relatif à la prévention du risque pyrotechnique lors des opérations de chargement et de déchargement des munitions sur les bâtiments, aéronefs, drones et unités de combat de la Marine Nationale a été présenté pour avis aux membres de la FS\_R.

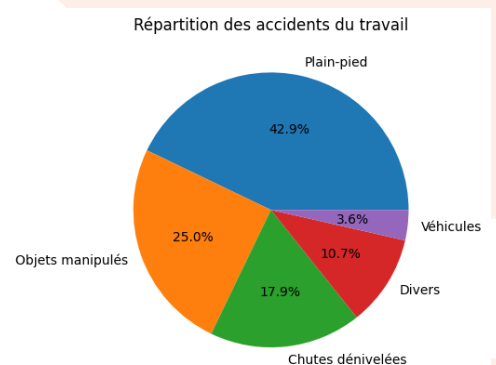
Ce texte d'application découle de l'arrêté du 17 septembre 2025 qui venait combler l'exclusion de la prévention du risque pyrotechnique de l'article R.4462-1 du code du travail.

Ce texte d'organisation rappelle les zonages réalisés, les différents niveaux de responsabilités ainsi que les mesures de sécurité associées.

De plus, l'évaluation du risque a été réévaluée, affinée avec des référentiels OTAN plus récents et validée par l'inspection des poudres et explosifs.

La **CFDT** a émis un avis favorable à ce projet d'instruction en rappelant tout de même qu'il appartenait à la Marine de veiller à ce que les commandants d'unités disposent bien des ressources humaines et matérielles pour assurer leurs missions de sécurité.

## Point sur les accidents et maladies professionnelles (2024) »



En 2024, il y a eu 72 accidents du travail pour un effectif de 2 988 agents (représentant 998 jours d'arrêt).

Plus de la moitié des accidents (60,8%) sont liés aux chutes. Cela suggère des risques liés à l'environnement de travail

**MARINE NATIONALE**

## DERNIERE FS-R MARINE DE LA MANDATURE : LE MEILLEUR POUR LA FIN ! PAS CERTAIN ...

(sol glissant, obstacles, mauvaise signalisation, etc.).

Pour la **CFDT**, il est donc primordial de conduire des actions sur l'amélioration des conditions de travail, sur la formation à la prévention des chutes et au port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Concernant les maladies professionnelles (MP) :

- MP30 (inhalation des poussières d'amiante) : 5 déclarées / 2 retenues ;
- MP30 bis (cancer broncho-pulmonaire provoqué par les poussières d'amiante) : 1 déclarée ;
- MP57 (provoqué par certains gestes et postures de travail) : 15 déclarées / 8 retenues ;
- MP 42 (surdit ) : 1 déclarée ;
- MP 98 (provoqué par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes) : 3 déclarées.

Pour la **CFDT**, il faut inciter les agents à déclarer leurs symptômes, même si ces derniers semblent mineurs lors des visites médicales.

De même, il faut penser à demander les attestations d'exposition aux employeurs lors des mobilités et départs en retraite.

« **L'été sera chaud...dans les bureaux** »

La **CFDT** alerte des conséquences croissantes des canicules sur la santé et les conditions de travail des agents de la Marine. Les fortes chaleurs exposent les personnels à des risques accrus de déshydratation, d'épuisement thermique et de baisse de vigilance, notamment lors des interventions en extérieur ou dans des espaces mal isolés et/ou mal ventilés.

La santé des agents doit être une priorité absolue, et la Marine doit anticiper ces phénomènes climatiques de plus en plus fréquents.

La **CFDT** reste vigilante et déterminée à défendre les droits et la sécurité des travailleurs.

Un bilan des actions de prévention mises en place dans les organismes est demandé par la **CFDT** afin de regrouper les bonnes pratiques et de pouvoir les étendre à tous.

### MARINE NATIONALE

La **CFDT** salue les avancées réalisées en matière de prévention des risques professionnels au sein de la Marine, notamment les efforts déployés pour renforcer la réglementation, la formation et les mesures de sécurité.

Toutefois, face aux risques majeurs persistants, la prévention des risques professionnels doit rester une priorité absolue, avec une approche globale, proactive et inclusive, impliquant pleinement les représentants du personnel.

Comme évoqué en séance, la **CFDT** compte sur l'appui de l'EMM pour porter le dossier sensible de l'entretien et la mise en conformité des infrastructures vieillissantes.



**D'ÉFENSE**

## **DERNIERE FS-R MARINE DE LA MANDATURE : LE MEILLEUR POUR LA FIN ! PAS CERTAIN ...**

A l'approche des élections professionnelles, la **CFDT** s'inquiète du risque de disparition de certaines FS de risques métiers qui sont des instances de concertation et de dialogue importantes au sein des organismes. A ce jour, aucune ébauche ou projet de cartographie, ne nous a été présenté.

Par ailleurs, la **CFDT** regrette :

- L'absence de préparation aux questions des OS. Celles-ci pourtant avaient été envoyées au préalable 3 semaines avant la plénière.
- Que les réponses aient été survolées à la suite d'une mauvaise gestion du temps sans apporter les réponses à l'ensemble des questions posées.
- Le silence de l'administration après la lecture des déclarations liminaires.

Vos élus **CFDT** se tiennent à vos côtés pour œuvrer à la sécurité de tous

**MARINE NATIONALE**

Paris, le 3 avril 2026 ●